

Annexe I

Pickleball Canada - Modifications proposées aux règlements administratifs - Plan de transition

Pickleball Canada - Administrateurs et mandats

Administrateur	Élu ou nommé	Fin du mandat
Bryna Kopelow	Élu	Mai, 2022
Rose Sawatzky	Élu	Mai, 2023
Tony Casey	Élu	Mai, 2022 (Ne se représentera pas aux élections)
Deanna Christie	Nommé	Mai, 2022
Vacant		Mai, 2023
Karen Rust	Élu	Mai, 2023
Cynthia Clark	Nommé	Mai, 2022
Peter Milovanovic	Nommé	Mai, 2022
Karen Wallace	Élu	Mai, 2023 (démissionne en mai 2022)
Dave Best	Élu	Mai, 2023
Vacant		Mai, 2023
Cara Button	Élu	Mai, 2023
Robert Hogue	Élu	Mai, 2023
Représentants régionaux	Tous nommés par région	Date de nomination
Gail Prior		Juillet, 2021
Pat Morrison		Février, 2020
Jacqueline Clarke		Janvier, 2022
France Emery		Novembre, 2020
Ted Fardoe		Juillet, 2021

ARTICLE 16

RÈGLEMENT TEMPORAIRE 1 - TRANSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

16.1 Transition du conseil - Cet article est adopté et les sections suivantes des règlements de la société seront temporairement abrogées dans la mesure nécessaire pour donner effet aux dispositions de cet article jusqu'à ce que celui-ci soit abrogé :

- a) 5.9 - Élection et mandat
- b) 5.11 - Mandat

16.2 Composition actuelle du conseil - La composition actuelle du conseil de la société, avant mai 2022, prévoyait dix (10) administrateurs élus, trois (3) administrateurs nommés pour combler un poste vacant

jusqu'à la prochaine assemblée annuelle et cinq (5) administrateurs nommés à titre de représentants régionaux. En février 2022, le conseil d'administration était composé des éléments suivants :

- a) trois (3) administrateurs (PM, CC, DC) nommés pour un mandat expirant en mai 2022;
- b) deux (2) administrateurs (BK, TC) élus pour un mandat expirant en mai 2022;
- c) cinq (5) administrateurs (RS, KR, DB, CB, RH) élus pour un mandat expirant en mai 2023, ci-après nommés « administrateurs Z »;
- d) un (1) administrateur (KW) élu pour un mandat expirant en mai 2023 mais qui démissionnera en mai 2022;
- e) deux (2) postes vacants dont le mandat expire en mai 2023;
- f) cinq (5) directeurs représentants régionaux.

16.3 Élections et expirations lors des assemblées annuelles - Les élections suivantes auront lieu lors des trois prochaines assemblées annuelles de la société :

- a) Assemblée de 2022:
 - i. Les mandats des cinq (5) représentants régionaux des administrateurs expirent.
 - ii. Le mandat des trois (3) administrateurs nommés expire.
 - iii. Le mandat de deux (2) administrateurs élus expire.
 - iv. Huit (8) administrateurs seront élus pour un mandat de deux (2) ans, ci-après nommés « administrateurs A ».
 - v. Le conseil d'administration sera composé de treize (13) administrateurs (administrateurs A et administrateurs Z).

- b) Réunion de 2023 :
 - i. Les mandats des administrateurs Z expirent.
 - ii. Cinq (5) administrateurs seront élus pour un mandat de deux (2) ans, ci-après nommés « administrateurs B ».
 - iii. Le conseil d'administration sera composé de treize (13) administrateurs.

- c) Réunion de 2024 :
 - i. Les mandats des administrateurs A expirent.
 - ii. Huit (8) administrateurs seront élus pour un mandat de deux (2) ans.
 - iii. Le conseil d'administration sera composé de treize (13) administrateurs.

16.4 Abrogation de cet article - Après les élections de l'assemblée annuelle de 2024, la période de transition du conseil d'administration sera terminée et cet article devrait être abrogé.